©Anette Linnea Rasmussen - Fotolia

Dossier de presse

Juin 2010

Le FAFSEA en bref

Le FAFSEA est un OPCA* et OPACIF** de référence en matière de formation professionnelle, notamment pour les salariés de l'agriculture et des activités annexes. Créé en 1972 par les partenaires sociaux, cet organisme paritaire est administré par les représentants des employeurs et des salariés de diverses branches professionnelles, dont principalement la branche agricole et ses secteurs annexes. Le FAFSEA gère les fonds de la formation professionnelle continue de nombreux champs d'activité.

Fonctionnement

Organisme paritaire regroupant 800 partenaires sociaux, le FAFSEA est présidé alternativement par un membre du collège employeurs et par un membre du collège salariés élus pour deux ans. La présidence est assurée depuis le 8 juin 2010 par le collège employeur en la personne de M. Jérôme DESPEY.
Le paritarisme induit une implication quotidienne des partenaires sociaux : Conseil d'administration, Bureau, Commissions paritaires nationales sectorielles, Commissions paritaires régionales.

Expertise

Expert dans ses secteurs, le FAFSEA dispose d'un savoir-faire unique en matière de gestion des ressources humaines et de formation professionnelle. Il possède une connaissance approfondie des enjeux emploi-formation. Ainsi, le FAFSEA propose à ses entreprises adhérentes un large éventail d'outils de diagnostic leur permettant d'élaborer leurs plans de formation et de maximiser leurs stratégies de développement. Le FAFSEA met donc à leur disposition une expertise de qualité, qui englobe : gestion efficiente des plans de formation, recherche de cofinancements et prise en charge des modalités administratives.

*OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé
**OPACIF : Organisme paritaire agréé du congé individuel de formation

A la fois OPCA et OPACIF, le FAFSEA apporte aux entreprises adhérentes conseils, ***services et solutions sur-mesure*** *dans le cadre de l'optimisation de leur politique de formation professionnelle continue.*
Le FAFSEA collecte les cotisations des entreprises employeurs de main-d'œuvre de ses champs de compétence pour financer la formation professionnelle de leurs salariés.
Il soutient ainsi la performance de ses entreprises adhérentes en contribuant au développement de l'emploi qualifié.

5 missions distinctes

- *La collecte des cotisations relatives à la formation professionnelle continue*
- *Le financement des actions de formation*
- *L'accompagnement des entreprises et des salariés, dans leurs projets et leurs démarches de formation*
- *Le développement de l'accessibilité des salariés à une offre de formation diversifiée et innovante*
- *L'optimisation de la politique de formation des secteurs professionnels adhérents.*

Deux mots clés : proximité et accompagnement

Proximité

L'une des forces et valeurs du FAFSEA est la proximité territoriale des entreprises qu'il conseille et accompagne en région. Le FAFSEA s'appuie ainsi sur le savoir-faire d'un réseau composé de 22 équipes dédiées, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans la plupart des DOM-TOM. La proximité géographique est un atout indéniable et indispensable qui permet de prendre en compte les spécificités locales. L'objectif principal du FAFSEA est d'apporter à ses adhérents - qui sont pour 90 % d'entre eux des TPE (très petites entreprises) - des solutions de formation en phase avec leurs besoins.

Accompagnement

Pour cela, le FAFSEA met en œuvre plusieurs pratiques :

- Une offre de formation interentreprises importante et diversifiée, sélectionnée par ses collaborateurs, et élaborée en concertation étroite avec les professionnels.
- Un réseau de proximité : des collaborateurs travaillant sur 22 sites (y compris dans les départements d'Outre-Mer) dédiés aux entreprises de leur région ainsi qu'à leurs salariés.
- Des outils pour mieux appréhender les besoins en compétences et en formation, adaptés aux très petites entreprises et mis à la disposition de celles-ci.
- Des modalités de financement permettant de bien prendre en compte les contraintes et les coûts de formation.
- Une absence de facturation de frais de gestion aux entreprises pour éviter de grever leur budget de formation.

Répartition des 22 délégations régionales du FAFSEA

Une grande diversité de secteurs et de métiers représentés parmi les 180 000 entreprises adhérentes du FAFSEA

- Centres équestres
- Chambres d'agriculture et organismes rattachés
- Coopératives d'utilisation de matériel agricole
- Entreprises de travaux agricoles et forestiers
- Entreprises Paysagistes
- Etablissements d'enseignement agricole public
- Gardes-chasse, Gardes-pêche et Gardes forestiers
- Haras
- Jardiniers
- Marais salants
- Négoce viticole
- Office National des Forêts
- Parcs Zoologiques
- Pisciculture, aquaculture
- Production Agricole, Service de remplacement
- Sociétés du PMU et services communs de sociétés de courses
- Sylviculture
- Teilleurs et rouisseurs de lin

FAFSEA, les données clés

- 1er OPCA en intensité d'engagement financier et paritaire (source : Entreprise & Carrières n° 984)
- 5ème OPCA de branche
- 7ème OPCA de tous les OPCA confondus
- 174 000 entreprises adhérentes réparties partout en France (dont DOM-TOM)
- 1,2 millions de salariés, 370 000 emplois temps plein
- 181,49 millions d'euros de cotisations collectés en 2009
- Plus de 132 500 stagiaires formés en 2009
- Plus de 5 millions d'heures de formation
- 130 collaborateurs répartis sur 22 sites en région
- 25 commissions paritaires régionales
- 800 partenaires sociaux

Les dispositifs couverts par le FAFSEA

Dans un contexte où se mêlent enjeux économiques, environnementaux et sociaux, le FAFSEA déploie tout son savoir-faire pour permettre à ses adhérents de répondre à leurs problématiques de formation, de développement et d'adaptation aux besoins d'évolution des entreprises.
OPCA/OPACIF de référence dans ses secteurs et expert des enjeux emploi-formation, le FAFSEA propose un large panel de solutions à ses adhérents :

- Les plans de formation interentreprises, avec une offre de 2 500 actions de formation répertoriées dans 30 filières professionnelles
- La formation en alternance
- Le Droit individuel à la formation (DIF)
- Le Congé individuel de formation (CIF)
- Le bilan de compétences
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le FAFSEA collecte également la taxe d'apprentissage pour le compte du CNVS*, de la FNSEA, de l'UNEP* et de l'APECITA.

*CNVS : Conseil National des Industries et Commerces en gros des Vins, Cidres, Spiritueux, Jus de Fruits et boissons diverses
*FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
*UNEP : Union Nationale des Entreprises du Paysage

Le FAFSEA dans la famille des OPCA : mode d'emploi

Un organisme « unique » à double casquette

OPCA et OPACIF, le FAFSEA est unique. Cette double casquette lui permet de simplifier l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie tout en valorisant et optimisant les investissements en formation professionnelle continue de ses adhérents.

Parce qu'il est OPCA, c'est-à-dire Organisme Paritaire Collecteur Agréé…

Institutions gérées et contrôlées par l'Etat, les OPCA tels que le FAFSEA sont chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les participations des entreprises **en matière de formation professionnelle continue**. En outre, certains OPCA jouent un rôle de conseil auprès des entreprises adhérentes, les aidant à construire leur politique de formation. Le FAFSEA propose donc un grand nombre de dispositifs de formation et de financement : formations techniques ou généralistes, intra ou interentreprises, en professionnalisation, DIF (Droit individuel à la formation), VAE (Validation des acquis de l'expérience).
Le fonctionnement est donc le suivant : une entreprise doit, légalement, consacrer un pourcentage minimum de sa masse salariale à la formation professionnelle continue. Cette contribution est recueillie par des organismes, les OPCA, qui gèrent la redistribution des fonds récoltés. Au-delà de cette mission régulatrice, ces institutions apportent un rôle de conseil/audit à destination des salariés/entreprises.

…et aussi OPACIF

Un OPACIF est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé **au titre du CIF (Congé individuel de formation)**. Il s'agit donc d'un organisme paritaire chargé de collecter, mutualiser et gérer les contributions des entreprises au titre du Congé individuel de formation. La différence avec un OPCA de base réside donc en ce qu'un OPACIF gère les demandes individuelles des salariés. Ces organismes ont une compétence soit interprofessionnelle et régionale, soit, dans certains cas, une compétence de branche professionnelle. Le fonctionnement et la gestion des OPACIF obéissent, pour l'essentiel, aux règles applicables à tous les organismes collecteurs paritaires agréés.

Le FAFSEA : mode d'emploi

Répartition des stagiaires selon la taille de l'entreprise :
90 % des entreprises adhérentes sont des TPE

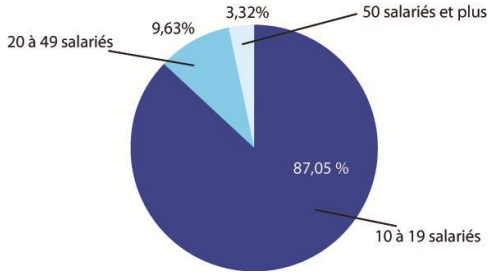

* Chiffres 2008

Plan de formation interentreprises < 10 salariés
Positionnement du FAFSEA

	Tous OPCA	FAFSEA	Comparatif FAFSEA / Ensemble des OPCA
Nombre d'entreprises	1 281 215	157 329	12,27%
Nombre de salariés	5 700 000	144 699	2,53%
Montant de la collecte	404 M€	10,8 M€	2,68%
Contribution par entreprise	306 €	69 €	-
Nombre de stagiaires	545 553	23 203	4,25%
Prise en charge moyenne par stagiaire	27€/heure	35€/heure	Prise en charge supérieure de 30% par rapport à la moyenne des OPCA
Nombre de stagiaires/ Nombre de salariés	9,6 stagiaires pour 100 salariés	16 stagiaires pour 100 salariés	67% de stagiaires en + au FAFSEA

A NOTER

Les OPCA français constituent un réseau d'organismes en charge de la formation professionnelle. Réformés par la loi du 24 novembre 2009, leur nombre devrait être prochainement réduit d'une centaine à environ 15 OPCA (sélection basée notamment sur des critères de plancher minimum de collecte de fonds). En outre, le Droit individuel à la formation (DIF) se voit simplifié et développé par cette loi, qui a pour objectifs de sécuriser les parcours professionnels, coordonner et contrôler les politiques de formation professionnelle, et favoriser l'emploi des jeunes. Ainsi, suite à cette réforme, l'OPCA de référence qu'est le FAFSEA verra son action pérennisée et renforcée en matière de formation professionnelle.

Focus sur les chiffres

Plus de 5 millions d'heures de formation ont été financées en 2009 par le FAFSEA. Jérôme Despey, Président du FAFSEA, précise : « Le défi du FAFSEA consiste à développer la formation au profit des salariés dans des secteurs où la très petite entreprise est reine. »

Contacts

Agence LJ Corporate
Guillaume Albert – 01 45 03 57 67 - g.albert@ljcom.net
Emmanuelle Messéan – 01 45 03 57 67 - e.messean@ljcom.net

FAFSEA
Sabine Defrémont – 01 70 38 38 10 - sabine.defremont@fafsea.com
Elodie Saulnier – 01 70 38 38 19 - elodie.saulnier@fafsea.com